



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 11

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Céline TONOT	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Guillaume RUET	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie MODDE	Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Patrick AUDARD	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Céline RABUT	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Frédéric GOULIER pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) assure une politique d'action sanitaire et sociale à travers des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations. Elle a en charge l'affiliation des assurés sociaux et la gestion de leurs droits à l'Assurance maladie. Elle développe également une politique de prévention et de promotion de la santé autour notamment du dépistage des cancers ou des déficiences.

Depuis plusieurs années, les travailleurs sociaux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Dijon bénéficient d'un accès privilégié à un espace partenaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Côte d'Or leur permettant de disposer d'informations relatives à la prise en compte des dossiers de leurs publics par la CPAM, facilitant le traitement de certaines situations.

Des sessions de formation autour de différents dispositifs d'accès aux soins, des offres de prévention, des services du centre d'examen de santé ou d'autres types d'aides sont également proposées.

Cette relation étroite permet aux travailleurs sociaux du CCAS de Dijon de signaler une situation de difficultés d'accès aux droits et aux soins d'un assuré et de prendre un rendez-vous pour celui-ci.

Cet accès a jusqu'ici été rendu possible par le biais de deux conventions passées entre la CPAM et l'Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale de Côte d'Or, dont bénéficient les CCAS adhérents de cette Union.

L'action sociale du CCAS de Dijon, de la Ville de Dijon et de Dijon métropole est intégralement portée par la Direction de l'action sociale. Cette convergence a permis d'identifier l'absence d'accès à cette convention passée avec la CPAM pour les professionnels de la Ville de Dijon (à travers le Programme de Réussite Éducative) et de Dijon métropole (via les agents métropolitains présents dans les huit Points d'Accès aux Droits ainsi que pour les agents engagés dans le projet Territoire Zéro Non Recours).

Le présent rapport présente deux nouvelles conventions dont l'objet est de lier le CCAS de Dijon, la Ville de Dijon et Dijon métropole à la CPAM afin de permettre d'enrichir l'action de tous les professionnels grâce à cet accès privilégié aux ressources de cet organisme.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

SCRUTIN POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 11 PROCURATION(S)

